



Date d'embauche d'un contrat de travail d'un nouvel employeur

Par **lilou**, le **01/02/2011** à **11:05**

Bonjour,

Je suis en période de préavis auprès de mon employeur actuel. Cependant, je n'ai pas encore négocié la durée que j'aimerais courte. Mon nouvel employeur souhaite me faire signer un contrat de travail et va donc me proposer une date d'embauche fictive que je ne suis pas sûre de pouvoir respecter!

Ils ne veulent pas me faire juste une promesse d'embauche. Dois-je refuser de signer le contrat? La date m'engage t-elle? Si je ne la respecte pas, qu'est-ce que je risque?

Merci beaucoup pour votre réponse

Bien cordialement

Lilou

Par **P.M.**, le **01/02/2011** à **20:39**

Bonjour,

Je vous conseillerais, avant de vous engager par ailleurs d'avoir l'acceptation écrite de votre employeur pour le raccourcissement du préavis...

Si vous ne respectiez pas le nouveau contrat de travail, il pourrait devenir caduc si une souplesse dans sa date de début n'y est pas prévue et devant cette impossibilité, il faudrait

prévenir l'employeur le plus tôt possible pour qu'il ne risque pas de vous réclamer des dommages-intérêts...